

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN (BPCC) PAR LA VILLE DE GRAVELINES

La municipalité de Gravelines met en place une bourse au permis afin d'aider au financement de celui-ci, en échange de 80 heures de volontariat auprès d'une association de la ville.

Cette bourse est accessible :

- âgés de 17 à 25 ans (au 1er janvier)
- habiter Gravelines depuis plus d'un an
- souhaiter s'inscrire dans une auto-école de la ville

Le montant de cette aide dépend du quotient familial (de 300 à 800 €), un nombre de bénéficiaire est aussi limité.

Plus d'informations en prenant contact avec la mairie ou via ce document : <https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/bourse-permis-citoyen-2024-notice.pdf>

<https://www.ville-gravelines.fr/bourse-au-permis-de-conduire-citoyen-bpcc>

Mairie de Gravelines -Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse:

rue Léon Blum

Centre Administratif - Maison des associations et du citoyen

59820 - Gravelines

<https://www.ville-gravelines.fr/>